

Mme Papon-Fournier Laurence
45 Ancienne Route Royale
33870 Vayres
Tél : 07.86.52.80.09

Monsieur Gérald Darmanin
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 Paris

Vayres, le 5 février 2025

Objet : Homicide Routier
PJ : « A la mémoire de mon fils »

Monsieur le Garde des Sceaux,

Depuis le 18 Janvier 2022, ma famille et moi subissons l'épreuve la plus inhumaine qui soit : le décès prématuré de mon fils Anthony.

Ce matin là, des policiers sont venus nous annoncer qu'Anthony avait eu un grave accident de la route.

Il a été « assassiné » (j'emploie volontairement ce terme) sur la rocade bordelaise dans un accident de la circulation provoqué par un délinquant multirécidiviste sous stupéfiant, protoxyde d'azote et circulant à vive allure.

Après analyse des systèmes électroniques des véhicules, la vitesse du véhicule qui a percuté celui d'Anthony a été mesurée à 177 Km/h au moment du choc sur une portion limitée ce jour là à 70 Km/h.

Ces conclusions d'expertise ont été remises aux enquêteurs un an après la date ordonnée par la deuxième juge d'instruction en charge de l'affaire.

Le délinquant a été placé en détention provisoire et libéré au bout de six mois, malgré un manquement flagrant au règlement pénitencier. Il avait été arrêté trois mois avant les faits pour des délits routiers sans être sanctionné.

Aujourd'hui, trois ans et dix jours après cet accident, ma famille et moi même sommes toujours dans l'attente d'une date de procès.

Soit **1115 jours** de ce que nous vivons comme un abandon de la part de l'État Français et de la justice. Pendant ce temps, l'«assassin» d'Anthony bénéficie de cette période pour se «refaire une virginité» aux yeux de la société, tandis que ma famille et moi restons enfermés dans une attente insoutenable et l'impossibilité de tourner la page.

Nous sommes des **victimes invisibles**, celles dont jamais personne ne parle et que l'observatoire de la sécurité routière ne comptabilise pas. Depuis le décès de mon fils, j'alerte le gouvernement et les législateurs sur l'ampleur de ce «fléau». J'ai rejoint une association d'aide aux victimes qui œuvre pour rappeler que la Sécurité Routière est l'affaire de tous pour rester debout face à cette insupportable absence.

Suite à un courrier adressé en 2022 à Mme Brigitte Macron, son chef de cabinet Mr Tristan Bromet m'a informée qu'il vous avait relayé ma correspondance au Ministère de l'Intérieur que vous dirigiez à l'époque. Hélas, elle n'a pas été suivie de réponse de votre part.

Je joins à ce courrier mon témoignage «A la mémoire de mon fils». Il reflète le sentiment des victimes et de leurs familles d'être abandonnées par L'État en matière d'aide spécialisée et d'accompagnement des familles de victimes d'accident mortels de la route.

Le Président de La République a affirmé que la Sécurité Routière serait une de ses priorités et qu'il était déterminé à agir afin que chacun puisse circuler en sécurité et en toute sérénité sur les routes de France.

Force est de constater que c'est un échec. Le nombre de décès sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer est en hausse de 2 % en 2024. Chaque année, les accidents de la route font plus de 3000 décès et plusieurs dizaines de milliers de blessés.

Face à ce constat, je m'interroge sur les réelles priorités de l'État français sur sa politique en matière de sécurité routière.

En 2017 étaient créés les Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV) dédiés aux victimes d'actes de terrorisme mais aussi d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles et de toutes infractions pénales. Le 17 juillet 2023, le Conseil interministériel de la sécurité routière décide de créer un CLAV dans chaque département dédié à l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route. Cette question a de nouveau été évoquée lors du Conseil interministériel de la sécurité routière du 18 juillet 2024 soit un an et un jour plus tard. Il faudra attendre décembre 2024 pour que soit précisé dans une série de supports à destination des préfets et des procureurs de la République, les modalités d'application de la décision du conseil du 18 juillet. Je vous laisse apprécier, Monsieur le Garde des Sceaux, la lenteur avec laquelle est traité le sujet de l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route.

Ce n'est qu'aux lendemains d'affaires médiatisées, que le gouvernement répond généralement par une politique de communication, comme ce fut le cas malheureusement la semaine dernière à l'occasion d'un dramatique accident de car scolaire.

La loi sur l'Homicide Routier et visant à lutter contre la violence routière attendue depuis de nombreuses années par les victimes et leurs familles allait enfin être votée par l'Assemblée Nationale mais a été mise en suspens par la dissolution de juin 2024.

Malheureusement, le texte définitif ne prévoyait rien sur l'accompagnement des victimes et leurs familles, rien sur un soutien psychologique, rien sur la lenteur des procédures judiciaires, rien sur l'instauration d'obligations précises des assureurs, rien sur le manque d'effectivité des peines prononcées.

Avec ce simple changement de terminologie qui ne répare pas les drames d'hier et qui n'apaisera que peu ceux de demain, on nous laisse croire que nos demandes ont été écoutées et les souffrances des victimes et de leurs familles entendues. Cette nouvelle qualification ne saurait à elle seule avoir une valeur éducative et pédagogique pour les délinquants routiers.

«Le changement de mots pour apaiser les maux»

Dans une récente circulaire de politique générale pénale, vous appelez à une justice ferme, rapide et lisible. Vous tracez vos nouvelles priorités dans la lutte contre la criminalité organisée et le narcotrafic, et les violences faites aux personnes. La sécurité routière est absente de votre politique, elle apparaît être un enjeu secondaire.

Vous semblez vous contenter de regarder cette violence quotidienne. L'État par son absence d'implication se rend complice de la banalisation de ces drames.

Votre politique de prévention n'est pas suffisante et n'arrive toujours pas à enrayer la violence routière. Les sanctions sont trop légères sans oublier l'aménagement des peines qui vont dans la plupart des cas faire échapper ces chauffards à la prison malgré la gravité des actes commis.

Ces comportements irresponsables ne sont pas nouveaux : la vitesse excessive, l'alcool, la consommation de stupéfiants tuent en moyenne 10 personnes par jour sur la route.

Il est temps de prendre des mesures pour lutter contre ces chauffards. Il est temps de prendre en considération les victimes et leurs familles.

Elles refusent d'être considérées comme de simples accessoires.

Elles souhaitent de la part de la justice et de l'État une réelle prise en considération de leurs souffrances et de leurs situations face à la gravité des accidents dont elles sont victimes.

Elles demandent :

- des peines dissuasives dès la première infraction, excès de vitesse, conduite sous l'empire d'un état alcoolique, de drogues et autres substances psychoactives,
- des amendes renforcées pour prévenir les infractions,
- l'intensification des campagnes de prévention routière dans les écoles, collèges, lycées, facultés, et dans tous les secteurs d'activité,
- l'assurance que soit prononcées et appliquées des peines en réelle corrélation avec la gravité des faits sans aucun aménagement systématique,
- le renforcement des contrôles et de la répression,
- le rétablissement des peines planchers.

Par ce courrier et à travers mon témoignage « A la mémoire de mon fils » de 2022, je souhaite vous alerter sur les différents éléments auxquelles sont confrontées les victimes et les familles de victimes d'un Homicide Involontaire routier. Ces remarques sont le fruit d'une réelle réflexion consécutive à un vécu dramatique et irréversible.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ce courrier, avec l'espoir d'obtenir une réponse qui soit rapide et constructive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de ma haute considération.

Laurence Papon-Fournier